

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTE  
MENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

**NOMBRE DE MEMBRES**

afférents                      qui ont pris  
au Conseil En exercice    part à la  
Municipal                      Délibération

Séance du 25 octobre 2018

-----15-----15-----12-----

L'an deux mille dix huit-----

et le 25 octobre

Date de  
convocation

19/10/2018

Date  
d'affichage  
19/10/2018

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette  
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève,  
FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LANSMANT  
Sébastien, Mmes CARRERE Amandine, MONDIN-SEAILLES Christiane, Mme  
DESPAX Nelly, Mme PLOQUIN Cécile, Mme DAL BEN Carine.

Excusés :, M. LABEYRIE Nicolas, M. CABANNES Pierre, M. CASTAY jean-Marc.

Absent :

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération**

Modification délibération vente terrain lotissement (TVA)

Par délibération en date 20 septembre dernier, il a été consenti à la vente du terrain communal prévu pour le Lotissement « Les jardins de Bitalis » d'une superficie totale de 7 ha 56 a 91 ca pour la somme de 130 000 € ( cent trente mille euros) net vendeur à la SARL MOREAU IMMOBILIER, représentée par Monsieur Claude MOREAU domicilié 39 route de Verteuil 47400 TONNEINS,

Monsieur le Maire précise que la TVA sur marge doit être appliquée,

Il en ressort :

-Prix d'achat du terrain par la Commune en 2013 : 82 300 €

-Prix de vente du terrain par la Commune en 2018 : 130 000 €

Marge taxable :  $(130\,000 - 82\,300) / 1,2 = 47\,700$  €

Soit 39 750 € de marge et 7 950 € de TVA (= 47 700 €)

Donc :

$130\,000$  € = 7 950 € (tva) + 122 050 € ( H T vente )

Le Conseil Municipal,

Ouï les explications de Monsieur le Maire,

Accepte cette vente aux conditions ci-dessus,

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les actes à intervenir,

Dit que la présente délibération annule et remplace celle du 20 septembre dernier.

Fait à MONTREAL le 25 octobre 2018.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.



